

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), gestionnaire des fonds Catégorie de société RBC (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de Catégorie de société RBC inc. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes générales accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux IFRS. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 14 juin 2018



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances
Fonds RBC GMA

Aux actionnaires des catégories suivantes de Catégorie de société RBC inc :

Catégorie de revenu à court terme RBC	Catégorie de valeur d'actions canadiennes	Catégorie d'actions américaines de base
Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC	Phillips, Hager & North	de sociétés à petite capitalisation RBC
Catégorie d'obligations mondiales	Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC	Catégorie d'actions internationales RBC
convertibles BlueBay (Canada)	Catégorie de sociétés canadiennes	Catégorie d'actions outre-mer
Catégorie d'obligations mondiales	à moyenne capitalisation RBC	Phillips, Hager & North
convertibles \$ US BlueBay (Canada)	Catégorie de valeur nord-américaine RBC	Catégorie d'actions européennes RBC
Catégorie de revenu mensuel	Catégorie de dividendes américains RBC	Catégorie d'actions de marchés émergents RBC
Phillips, Hager & North	Catégorie d'actions américaines RBC	Catégorie d'actions mondiales RBC
Catégorie équilibrée de croissance	Catégorie d'actions américaines	Catégorie d'actions mondiales à faible
et de revenu RBC	à faible volatilité QUBE RBC	volatilité QUBE RBC
Catégorie de dividendes canadiens RBC	Catégorie de valeur d'actions américaines RBC	Catégorie de ressources mondiales RBC
Catégorie d'actions canadiennes RBC	Catégorie d'actions américaines multistyle toutes	(collectivement appelés les « fonds »)
Catégorie d'actions canadiennes	capitalisations Phillips, Hager & North	
à faible volatilité QUBE RBC	Catégorie de valeur en actions américaines	
	de sociétés à moyenne capitalisation RBC	

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels au 31 mars 2018 ci-joints de chacun des fonds, qui comprennent les états de la situation financière, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie et l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives,

que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des fonds aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2 conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 14 juin 2018



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
CATÉGORIE DE REVENU À COURT TERME RBC

Le 31 mars 2018

Nombre de parts	Titres	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
PARTS DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT				
975 649	Fonds du marché monétaire canadien RBC*	9 756 \$	9 756 \$	
TOTAL DES PARTS DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		9 756 \$	9 756	100,1
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES			(6)	(0,1)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES			9 750 \$	100,0

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 7 des notes générales).



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

(se reporter à la note 2 des notes générales)	31 mars 2018	31 mars 2017
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	9 756 \$	12 029 \$
Trésorerie	–	63
Montant à recevoir de courtiers	30	–
Souscriptions à recevoir	–	1
TOTAL DE L'ACTIF	9 786	12 093
PASSIF		
Découvert bancaire	13	–
Montant à payer à des courtiers	–	60
Rachats à payer	19	246
Créditeurs et charges à payer	4	6
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES	36	312
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	9 750 \$	11 781 \$
Placements, au coût	9 756 \$	12 029 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	4 622 \$	5 796 \$
SÉRIE CONSEILLERS	237 \$	518 \$
SÉRIE H	– \$	– \$
SÉRIE D	2 502 \$	2 064 \$
SÉRIE F	1 639 \$	2 826 \$
SÉRIE I	– \$	– \$
SÉRIE O	750 \$	577 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION		
SÉRIE A	10,32 \$	10,26 \$
SÉRIE CONSEILLERS	10,29 \$	10,23 \$
SÉRIE H	– \$	– \$
SÉRIE D	10,32 \$	10,26 \$
SÉRIE F	10,35 \$	10,28 \$
SÉRIE I	– \$	– \$
SÉRIE O	10,68 \$	10,56 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	2017
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes générales)		
Autres revenus provenant des fonds sous-jacents	122 \$	192 \$
TOTAL DES REVENUS (PERTE)	122	192
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	46	87
Frais d'administration	3	12
Honoraires des membres du conseil d'administration	1	3
Frais liés au Comité d'examen indépendant	3	2
TPS/TVH	5	9
Charges remboursées par le gestionnaire	(3)	(4)
TOTAL DES CHARGES	55	109
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	67 \$	83 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	30 \$	31 \$
SÉRIE CONSEILLERS	2 \$	4 \$
SÉRIE H	– \$	16 \$
SÉRIE D	15 \$	7 \$
SÉRIE F	14 \$	12 \$
SÉRIE I	– \$	1 \$
SÉRIE O	6 \$	12 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION		
SÉRIE A	0,06 \$	0,03 \$
SÉRIE CONSEILLERS	0,05 \$	0,03 \$
SÉRIE H	– \$	0,01 \$
SÉRIE D	0,06 \$	0,04 \$
SÉRIE F	0,06 \$	0,04 \$
SÉRIE I	– \$	0,01 \$
SÉRIE O	0,12 \$	0,09 \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	67 \$	83 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU		
RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)		
DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	(122)	(192)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	—	—
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	—	—
(Augmentation) diminution des débiteurs	—	—
Augmentation (diminution) des créditeurs	(2)	(11)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Coût des placements acquis	(4 560)	(5 865)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	6 865	34 576
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES		
LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 248	28 591
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission d'actions rachetables	5 568	9 129
Trésorerie versée au rachat d'actions rachetables	(7 892)	(37 632)
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables	—	—
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES		
LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 324) \$	(28 503) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(76)	88
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	63	(25)
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)		
À LA CLÔTURE	(13) \$	63 \$
Intérêts reçus (payés)	— \$	— \$
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	— \$	— \$



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	Série A		Série Conseillers		Série H		Série D	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	5 796 \$	10 973 \$	518 \$	936 \$	– \$	19 773 \$	2 064 \$	2 100 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	30	31	2	4	–	16	15	7
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission d'actions rachetables	278	2 834	1 215	1 804	–	–	2 238	1 406
Réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachat d'actions rachetables	(1 482)	(8 042)	(1 498)	(2 226)	–	(19 789)	(1 815)	(1 449)
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS								
SUR LES ACTIONS RACHETABLES	(1 204)	(5 208)	(283)	(422)	–	(19 789)	423	(43)
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX								
PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES	–	–	–	–	–	–	–	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(1 174)	(5 177)	(281)	(418)	–	(19 773)	438	(36)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	4 622 \$	5 796 \$	237 \$	518 \$	– \$	– \$	2 502 \$	2 064 \$

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	Série F		Série I		Série O		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	2 826 \$	2 683 \$	– \$	792 \$	577 \$	3 165 \$	11 781 \$	40 422 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	14	12	–	1	6	12	67	83
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission d'actions rachetables	773	2 667	–	–	1 362	817	5 866	9 528
Réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachat d'actions rachetables	(1 974)	(2 536)	–	(793)	(1 195)	(3 417)	(7 964)	(38 252)
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS								
SUR LES ACTIONS RACHETABLES	(1 201)	131	–	(793)	167	(2 600)	(2 098)	(28 724)
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX								
PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES	–	–	–	–	–	–	–	–
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(1 187)	143	–	(792)	173	(2 588)	(2 031)	(28 641)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	1 639 \$	2 826 \$	– \$	– \$	750 \$	577 \$	9 750 \$	11 781 \$



Le 31 mars 2018

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes générales)

L'objectif de placement du fonds consiste à réaliser un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme et à maintenir la valeur du placement.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes générales)

Le fonds investit dans le Fonds du marché monétaire canadien RBC. L'exposition du fonds au risque lié aux instruments financiers dépend de la composition de l'actif du fonds commun sous-jacent. Les tableaux suivants présentent les risques auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle du fonds sous-jacent aux risques.

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	31 mars 2018	31 mars 2017
R-1 (É)	76,9	73,6
R-1 (M)	13,9	18,6
R-1 (F)	9,2	7,8
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 mars 2018	31 mars 2017
Billets de trésorerie	63,2	60,4
Acceptations bancaires et obligations bancaires	30,5	33,2
Obligations provinciales	6,2	6,3
Trésorerie/Autres	0,1	0,1
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	31 mars 2018	31 mars 2017
0 à 1 mois	40,4	38,2
1 à 3 mois	40,3	39,1
3 à 6 mois	14,2	15,2
6 à 12 mois	5,1	7,5
Total	100,0	100,0

Étant donné la courte durée des placements du fonds, le fonds est peu sensible aux variations de taux d'intérêt.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 mars 2018 et 2017.

31 mars 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Parts de fonds communs de placement	9 756	–	–	9 756
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	9 756	–	–	9 756
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

31 mars 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Parts de fonds communs de placement	12 029	–	–	12 029
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	12 029	–	–	12 029
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 mars 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



Le 31 mars 2018

**Frais de gestion et d'administration
(se reporter à la note 7 des notes générales)**

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série d'actions du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série d'actions du fonds.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers	0,75 %	0,08 %
Série D	0,60 %	0,03 %
Série F	0,50 %	0,03 %
Série O	s.o.*	0,02 %

* Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA des frais de gestion négociés en contrepartie des services de conseils en placement.

**Placements détenus par des parties liées
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)**

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Nombre d'actions détenues		
Série A	50	50
Série Conseillers	50	50
Série D	50	50
Série F	50	50
Valeur des actions	2	2

**Entités structurées non consolidées (%)
(se reporter à la note 3 des notes générales)**

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds du marché monétaire canadien RBC	100,1	0,5	102,1	0,7

**Impôts (en milliers de dollars)
(se reporter à la note 6 des notes générales)**

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 mars 2018.

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

Actions rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre d'actions pouvant être émises. Les actions sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par action.

Périodes closes les 31 mars
(se reporter à la note 2 des notes générales)

	2018	2017
Série A		
Nombre d'actions à l'ouverture	565	1 074
Nombre d'actions émises	27	276
Nombre d'actions réinvesties	–	–
Nombre d'actions rachetées	(144)	(785)
Nombre d'actions à la clôture	448	565

Série Conseillers		
Nombre d'actions à l'ouverture	51	92
Nombre d'actions émises	118	177
Nombre d'actions réinvesties	–	–
Nombre d'actions rachetées	(146)	(218)
Nombre d'actions à la clôture	23	51

Série D		
Nombre d'actions à l'ouverture	201	205
Nombre d'actions émises	218	138
Nombre d'actions réinvesties	–	–
Nombre d'actions rachetées	(177)	(142)
Nombre d'actions à la clôture	242	201

Série F		
Nombre d'actions à l'ouverture	275	262
Nombre d'actions émises	74	260
Nombre d'actions réinvesties	–	–
Nombre d'actions rachetées	(191)	(247)
Nombre d'actions à la clôture	158	275

Série O		
Nombre d'actions à l'ouverture	55	302
Nombre d'actions émises	128	78
Nombre d'actions réinvesties	–	–
Nombre d'actions rachetées	(113)	(325)
Nombre d'actions à la clôture	70	55

1. Les fonds

Les fonds communs de placement (le ou les « fonds ») sont des catégories d'actions de fonds communs de placement de Catégorie de société RBC inc. (la « Société »). La Société est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada au moyen de statuts constitutifs datés du 8 juillet 2011. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de la Société le 13 juin 2018.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité d'actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O.

Les actions de série A et de série T5 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs. Les porteurs d'actions de série T5 reçoivent des distributions mensuelles régulières.

Les actions de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés et sont assorties de frais d'acquisition initiaux ou de frais d'acquisition réduits. Dans le cas des frais d'acquisition initiaux, les investisseurs paient des frais d'acquisition variant de 0 % à 5 % du montant investi. Dans le cas des frais d'acquisition réduits, les investisseurs ne paient pas de commission. Les porteurs d'actions de série Conseillers T5 reçoivent des distributions mensuelles régulières.

Les actions de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série A et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les actions de série D ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série A. Les actions de série D ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc. ou de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée.

Les actions de série F et de série FT5 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série A. Les actions de série F ne sont

offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA. Les porteurs d'actions de série FT5 reçoivent des distributions mensuelles régulières.

Les actions de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série F et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les actions de série O ne comportent aucuns frais de gestion. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA des frais de gestion négociés en contrepartie de conseils en placement.

2. Exercice ou période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes porte sur les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017, le cas échéant. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série sont créés, le terme « période » désigne la période allant de la date de création au 31 mars de cet exercice.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les principales méthodes comptables des fonds, qui sont des entités d'investissement, sont les suivantes :

Classement des actifs et des passifs financiers À l'exception des dérivés, les actifs et passifs financiers des fonds sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à l'origine, car ils sont gérés ensemble et leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie de placement des fonds. Les dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs sont évalués au coût amorti. Les gains réalisés sur les dérivés sont inscrits aux postes « Gain (perte) net sur les contrats à terme normalisés », « Autres dérivés » et « Gain (perte) net sur les devises et les autres éléments d'actif net » de l'état du résultat global, selon le cas.

Classement d'actions rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les actions rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par le gestionnaire ou l'une de ses sociétés liées (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des

parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. La hiérarchie des données se résume comme suit :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les prix des vendeurs et les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des vendeurs;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Évaluation des parts de fonds communs de placement – Les parts des fonds sont évaluées selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Selon ces méthodes, les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. La direction a aussi établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

Le 31 mars 2018

Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée à la juste valeur. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas de la Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC et de la Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay [Canada]) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur les devises et les autres éléments d'actif net » de l'état du résultat global.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour la Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC et la Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série d'actions d'un fonds. La valeur liquidative d'une série d'actions donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins

le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à cette série. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Comptabilisation des revenus Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les « Autres revenus provenant des fonds sous-jacents » comprennent les revenus qu'un fonds tire des placements dans les fonds sous-jacents.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par action Dans l'état du résultat global, l'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative par action représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par série, divisée par le nombre moyen d'actions en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur actuelle des actions lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses actions dans les sept jours suivant l'achat ou la substitution. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par les fonds, le gestionnaire doit exercer un jugement important pour déterminer si l'activité des fonds est d'investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA suit également les directives internes, en plus de maintenir une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques sont ceux auxquels le fonds est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des rachats en trésorerie visant des actions rachetables. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette d'instruments financiers à une même catégorie de placement, soit une région, un type d'actif, un secteur d'activité ou un segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôts

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est assujettie à l'impôt sur le montant de son résultat imposable pour chaque année d'imposition, se clôturant le 31 mars.

Chaque fonds représente une catégorie d'actions de fonds communs de placement de la Société. Toutes les catégories d'actions de fonds communs de placement de la Société sont regroupées dans une seule entité juridique aux fins de l'impôt pour le calcul du revenu (perte) net et des gains (pertes) en capital nets. Les pertes nettes d'une catégorie peuvent être utilisées pour contrebalancer les gains nets d'une autre catégorie de manière à réduire le revenu net ou le gain net de la Société dans son ensemble.

Les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont soumis à un impôt de 38½ % depuis le 1^{er} janvier 2016 (le taux d'imposition était auparavant de 33½ %). Cet impôt est entièrement remboursable au moment du versement de dividendes imposables aux porteurs d'actions, lorsqu'un montant suffisant est versé au titre des dividendes. Cet impôt payé est présenté à titre de montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré au moyen du versement de dividendes aux porteurs d'actions, à même le revenu de placement net. La Société verse suffisamment de dividendes canadiens pour que cet impôt soit complètement

remboursé. Les revenus d'intérêts et les dividendes de sociétés étrangères, déduction faite des charges applicables, sont soumis à l'impôt au plein taux d'imposition des sociétés s'appliquant aux sociétés de placement à capital variable ayant droit à des crédits, sous réserve de certaines limites relatives à l'impôt étranger payé. La totalité de l'impôt sur les gains en capital imposables réalisés nets est remboursable lorsque les gains sont versés aux porteurs d'actions sous forme de dividendes sur les gains en capital ou au moyen de rachats d'actions à la demande des porteurs d'actions. La Société verse suffisamment de dividendes sur gains en capital, dans la mesure nécessaire, pour que cet impôt sur le montant net des gains en capital réalisés soit complètement remboursé. L'impôt sur le résultat, le cas échéant, est réparti entre les catégories d'actions de la Société de manière juste et raisonnable.

Pour l'année d'imposition close le 31 mars 2018, la Société ne disposait d'aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

Le 15 décembre 2016, le gouvernement canadien a adopté de nouvelles règles fiscales visant à empêcher les investisseurs de passer d'une catégorie à l'autre dans les Catégories de société RBC tout en conservant le report d'impôt. Les nouvelles règles ne s'appliquent pas aux échanges entre les séries d'un même fonds.

7. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées**Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille**

RBC GMA, une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »), est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte, en contrepartie de quoi les fonds lui versent des frais de gestion. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série d'actions des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA des frais de gestion négociés en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série d'actions des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds.

Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux investisseurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais liés au conseil d'administration de la Société, au Comité d'examen indépendant des fonds et aux fiduciaires de la Fiducie catégorie de société (les porteurs des actions ordinaires de la Société), de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt, (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs d'actions.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds communs sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds commun sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement, qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds commun sous-jacent pour le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs d'actions procèdent à des échanges d'actions entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries d'actions des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs (« RBC SI ») est le dépositaire des fonds et détient l'actif de ceux-ci. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

La Banque Royale, RBC SI et RBC GMA sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs d'actions des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA

et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

8. Révision des données comparatives

Certaines données comparatives des tableaux des flux de trésorerie ont été révisées, le cas échéant.

Les montants reclassés dans les « Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents » ont été présentés séparément des montants liés au « Coût des placements acquis » pour refléter adéquatement les éléments hors trésorerie des placements acquis. Il n'y a aucune incidence sur le poste « Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation ».

Les montants présentés aux postes « Produit de l'émission d'actions rachetables » et « Trésorerie versée au rachat d'actions rachetables » ont été ajustés pour exclure les souscriptions hors trésorerie et les rachats résultant d'échanges entre les séries des fonds. Il n'y a aucune incidence sur le poste « Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement ».

Les données comparatives des tableaux des flux de trésorerie ont été révisées pour les fonds suivants :

Les distributions autres qu'en trésorerie des fonds sous-jacents de tous les fonds ont été révisées, à l'exception de celles de la Catégorie de ressources mondiales RBC.

Les souscriptions hors trésorerie et les rachats résultant d'échanges entre les séries des fonds ont été révisés pour tous les fonds, à l'exception de ceux de la Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC, de la Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) et de la Catégorie de valeur d'actions américaines RBC.

9. Modifications comptables futures

La norme IFRS qui suit a été publiée, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur :

IFRS 9 *Instruments financiers* traite du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers. Cette norme remplace les nombreux modèles de classement et d'évaluation d'IAS 39 et est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation des créances seront établis selon un modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuelles des actifs financiers. Les dérivés et les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que, pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, un choix irrévocable ne soit pris de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

À l'adoption d'IFRS 9, le portefeuille du fonds continuera d'être classé à la juste valeur par le biais du résultat net. D'autres actifs financiers détenus à des fins de recouvrement continueront d'être évalués au coût amorti sans qu'il soit vraisemblablement créé une incidence importante consécutivement à l'application du nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9. En conséquence, il est attendu que l'adoption d'IFRS 9 n'aura aucun effet important sur les états financiers des fonds.